

Conditions d'entrée dans l'espace Schengen en fonction du pays de destination

Pour les séjours de moins de trois mois, les conditions d'entrée dans l'espace Schengen sont communes à l'ensemble des États membres¹ :

1 - Passeport authentique et en cours de validité délivré depuis moins de 10 ans et dont la durée de validité est d'au moins 3 mois supérieure à la date prévue de votre départ.

2 - Visa authentique et en cours de validité si votre nationalité l'exige. Il doit être demandé dans pays de destination unique ou principale.

Sont exemptés de visa Schengen (Règlement (UE) 2018/1806 du parlement européen et du conseil du 14 novembre 2018², Règlement (UE) 2019/592 du parlement européen et du conseil du 10 avril 2019³ faisant suite au retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne) :

- Les ressortissants de l'Espace Economique Européen (les 27 Etats membres de l'Union Européenne, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse).
- Les pays suivants, quel que soit le motif du séjour : Albanie*, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Argentine, ARYM (Ancienne république yougoslave de Macédoine)*, Australie, Bahamas, Barbade, Bosnie-Herzégovine*, Brésil, Brunei, Canada, Chili, Colombie, Corée du Sud, Costa Rica, Dominique, Émirats arabes unis, États-Unis, Géorgie*, Grenade, Guatemala, Honduras, Israël, Japon, Kiribati, Malaisie, Îles Marshall, Maurice, Mexique, Micronésie, Moldavie*, Monaco, Monténégro*, Nauru, Nicaragua, Nouvelle-Zélande, Palaos, Panama, Paraguay, Pérou, Royaume-Uni, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Siège, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Îles Salomon, Salvador, Samoa, Serbie* (à l'exclusion des titulaires d'un passeport délivré par la direction de coordination serbe), Seychelles, Singapour, Taïwan (l'exemption de l'obligation de visa s'applique uniquement aux titulaires de passeports délivrés par Taïwan qui comportent un numéro de carte d'identité), Timor oriental, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tuvalu, Ukraine*, Uruguay, Vanuatu, Venezuela. [*titulaires de passeports biométriques uniquement].
- Les ressortissants britanniques qui ne sont pas citoyens britanniques :
 - o Ressortissants britanniques (outré-mer) [British Nationals (Overseas)]
 - o Citoyens des territoires britanniques d'outré-mer (British Overseas Territories Citizens) : Anguilla, les Bermudes, Gibraltar, les Îles Caïmans, les Îles Falkland, les Îles Géorgie du Sud et Sandwich du Sud, les Îles Pitcairn, les Îles Turks-et-Caïcos, les Îles Vierges britanniques, Montserrat, Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha, le Territoire de l'Antarctique britannique et le Territoire britannique de l'océan Indien.
 - o Citoyens britanniques d'outré-mer (British Overseas Citizens)
 - o Personnes britanniques protégées (British Protected Persons)
 - o Sujets britanniques (British Subjects)
- Les titulaires de passeports de la région administrative spéciale de Hong Kong et de la région administrative spéciale de Macao (République Populaire de Chine).
- Les détenteurs d'un titre de séjour valide dans un pays Schengen.

3 - Documents et déclarations justifiant le motif du séjour

¹ Conditions d'entrée en France et dans l'espace Schengen : <http://www.anafe.org/spip.php?article274>.

² <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32018R1806>.

³ EUR-Lex - 32019R0592 - FR - EUR-Lex (europa.eu)

4 - Conditions d'hébergement

5 - Frais de séjour

6 - Couverture maladie pour la totalité du séjour : couverture minimale de 30 000 EUR

7 - Billet retour : documents afférents aux garanties de rapatriement

8 - Ne pas être signalé aux fins de non-admission dans l'espace Schengen (SIS)

9 - Ne pas être considéré comme une menace pour l'ordre public, la sécurité intérieure, la santé publique ou les relations internationales de l'un des Etats membres.

10 - Pour les visas courts séjours : ne pas dépasser la durée maximale de 90 jours par période de 180 jours dans l'espace Schengen⁴.

Seules les modalités diffèrent comme la forme de l'attestation d'accueil ou le montant des ressources.

Nota Bene : Les personnes soumises à visa doivent justifier l'ensemble des conditions au moment du contrôle par la police aux frontières même s'il s'agit de documents qu'elles ont déjà fournis pour obtenir le visa.

	RESSOURCES	HEBERGEMENT	CONDITIONS COMMUNES
<p>Allemagne</p> <p>Informations trouvées sur le site du ministère fédéral des affaires étrangères :</p> <p>https://www.auswaer-tiges-amt.de/fr/02-entree-sejour/01-visabestimmungen/1361042</p> <p>Et sur le site Schengen visa info : https://www.schengenvisainfo.com/germany-visa/</p>	<p>45 euros par jour et par personne.</p> <p>Si la preuve d'un financement autonome ne peut être apportée : possibilité de faire appel à un garant. La personne doit présenter une déclaration de prise en charge « Verpflichtungserklärung ». Cette déclaration doit être remise au service des étrangers du lieu de résidence du tiers en question.</p>	<p>Une déclaration de prise en charge, « Verpflichtungserklärung » qui doit être remise au service des étrangers du lieu de résidence de l'accueillant. Elle doit comprendre les informations suivantes : nom, numéro et copie du passeport de l'hôte, pays de résidence, adresse et numéro de téléphone de l'hôte et de l'invité, les dates et la raison de la visite, l'itinéraire de la visite, et tout document prouvant la relation avec l'hôte et la raison de la visite. Peut également s'ajouter le paiement de frais (l'équivalent du timbre fiscal).</p> <p>Ou une réservation d'hôtel confirmée couvrant l'intégralité du séjour (par une attestation, mais pas de précision sur le paiement complet ou non de la réservation).</p>	<p>- Passeport et visa (si nécessaire)</p> <p>- Couverture maladie minimale de 30 000 euros couvrant la totalité du séjour</p> <p>- Billet retour</p>
<p>Autriche</p> <p>Informations trouvées sur le site du ministère des affaires étrangères autrichien : https://www.bmeia.gv.at/en/travel-stay/entry-and-residence-in-austria/entrance-and-residence/visa/</p> <p>Et sur le site Schengen visa info :</p>	<p>Pas de montant fixé, il doit être cohérent avec la durée et le motif du séjour (information donnée par téléphone par l'Ambassade d'Autriche à Dakar). Pas de précision sur le mode de calcul, à part qu'il est basé sur les prix moyens de l'hébergement en Autriche. Le montant est évalué par la police au moment du contrôle, au cas par cas. Il est tout de même conseillé d'avoir au moins 100 euros par jour.</p>	<p>L'invitation d'un hôte, qui se fait via une « déclaration électronique d'obligation (EVE) ». Il est recommandé de consulter à l'avance le service de police des étrangers compétent par téléphone.</p> <p>Ou une réservation d'hôtel confirmée couvrant l'intégralité du séjour, dont le paiement préalable n'est pas obligatoire.</p>	<p>- Passeport et visa (si nécessaire)</p> <p>- Couverture maladie minimale de 30 000 euros couvrant la totalité du séjour</p> <p>- Billet retour</p>

⁴ Calculateur en ligne : https://ec.europa.eu/home-affairs/content/visa-calculator_en

<p>https://www.schengenvisa.info.com/austria-visa/</p>	<p>Si hébergement chez un hôte, il est possible pour ce dernier de faire une lettre électronique de garantie (Affidavit of Support). Elle doit être signée par ce dernier et transmise au département de police compétent.</p>		
<p>Belgique</p> <p>Informations trouvées sur le site de l'office des étrangers : https://dofi.ibz.be/fr/themes/entry/border-control/entry-schengen-territory/montant-de-reference-pour-le-court-sejour</p> <p>Et sur le site Schengen visa info : https://www.schengenvisa.info.com/belgium-visa/</p>	<p><i>En cas de séjour à l'hôtel</i> : 95 euros par jour et par personne.</p> <p><i>En cas d'hébergement chez un particulier</i> : 45 euros par jour et par personne.</p> <p>Possibilité de faire appel à un garant et présenter un engagement de prise en charge à remettre à l'administration communale du lieu où il réside.</p> <p>Modèle disponible en ligne.</p>	<p>Une lettre d'invitation de l'hôte qui réside en Belgique, avec une copie de sa carte d'identité ou du permis de résidence.</p> <p>Ou une réservation d'hôtel confirmée couvrant l'intégralité du séjour (par une attestation, mais pas de précision sur le paiement complet ou non de la réservation).</p>	<p>- Passeport et visa (si nécessaire)</p> <p>- Couverture maladie minimale de 30 000 euros couvrant la totalité du séjour</p> <p>- Billet retour</p>
<p>Croatie</p> <p>Informations trouvées sur le site du ministère des affaires étrangères et européennes : https://mvep.gov.hr/services-for-citizens/consular-information-22802/22802</p> <p>Et sur le site Schengen visa info : https://www.schengenvisa.info.com/croatia-visa/</p>	<p><i>En cas de séjour à l'hôtel</i> : 95 euros par jour et par personne.</p> <p><i>En cas d'hébergement chez un particulier</i> : 45 euros par jour et par personne.</p> <p><i>En cas de ressources insuffisantes</i> : possibilité de faire appel à un garant. La personne doit faire une déclaration formelle (dans les 6 mois maximum avant le voyage), joindre une copie de ses 3 derniers bulletins de salaire, une copie de sa carte d'identité ou de son permis de résidence et un certificat</p>	<p>Une lettre d'invitation faite par l'hôte résidant en Croatie, avec une copie de sa carte d'identité ou de son permis de résidence.</p> <p>Ou une réservation d'hôtel confirmée couvrant l'intégralité du séjour (par une attestation, mais pas de précision sur le paiement complet ou non de la réservation).</p>	<p>- Passeport et visa (si nécessaire)</p> <p>- Couverture maladie minimale de 30 000 euros couvrant la totalité du séjour</p> <p>- Billet retour</p>

	<p>original présentant la composition de sa famille, délivré par sa commune.</p>		
<p>Danemark</p> <p>Informations trouvées sur le site du service de l'immigration danoise : https://www.nyidanmark.dk/en-GB/You-want-to-apply/Short-stay-visa/Private-visits-and-tourist-visits-</p>	<p>C'est la mission diplomatique danoise qui apprécie les ressources nécessaires en fonction de la durée du séjour et de l'hébergement au moment de la délivrance du visa.</p> <p><i>Pour un hébergement chez un particulier : 350 couronnes danoises</i> par jour et par personne (46.09 euros).</p> <p><i>Pour un séjour à l'hôtel : 500 couronnes danoises</i> par jour et par personne (66.9 euros).</p>	<p>Une invitation de l'hôte est recommandée, cette invitation peut prendre la forme d'un formulaire à remplir en ligne (invitation ID) ou d'un formulaire à imprimer.</p> <p>Ou une réservation d'hôtel confirmée couvrant l'intégralité du séjour (par une attestation, mais pas de précision sur le paiement complet ou non de la réservation).</p>	<p>- Passeport et visa (si nécessaire)</p> <p>- Couverture maladie minimale de 30 000 euros couvrant la totalité du séjour</p> <p>- Billet retour</p>
<p>Espagne</p> <p>Informations trouvées sur le site du ministère des affaires étrangères : https://www.exteriores.gob.es/Embajadas/bruselas/fr/ServiciosConsulares/Paginas/Consular/Condiciones-de-entrada-en-Espana.aspx</p>	<p>90 euros par jour et par personne, mais quel que soit le nombre de jours du séjour, la personne doit avoir au minimum 810 euros ou son équivalent en devises étrangères.</p> <p>Possibilité de justifier du montant avec des espèces, chèques voyage, une carte de crédit avec relevé de compte bancaire ou tout autre moyen apportant la preuve des fonds disponibles (les courriers de la banque et les relevés bancaires en ligne ne sont pas acceptés).</p>	<p>Une lettre d'invitation délivrée par le commissariat de police correspondant au lieu de résidence.</p> <p>- <i>Pour un voyage à caractère professionnel</i> : invitation d'une entreprise ou d'une autorité à participer à des réunions documents prouvant l'existence de relations liées à l'activité professionnelle, ou badges d'entrée aux foires et aux congrès auxquels le visiteur souhaite se rendre.</p> <p>- <i>Voyage d'étude ou de formation</i> : certificat d'inscription à un centre d'enseignement, certificat attestant les cours suivis, convention de stage ou preuve d'admission à un programme de volontariat.</p> <p>- <i>Voyages pour autres motifs</i> : invitations, réservations, programmes du séjour, certificats de participation à des activités liées au voyage, cartes d'accès ou reçus.</p> <p>Ou une réservation d'hôtel confirmée couvrant l'intégralité du séjour (par une attestation, mais pas de précision sur le paiement complet ou non de la réservation).</p> <p>Ou une confirmation de réservation d'un voyage organisé avec indication de l'itinéraire du voyage.</p>	<p>- Passeport et visa (si nécessaire)</p> <p>- Couverture maladie minimale de 30 000 euros couvrant la totalité du séjour</p> <p>- Billet retour</p>

<p>Estonie</p> <p>Informations trouvées sur le site du ministère des affaires étrangères : https://vm.ee/en/consular-visa-and-travel-information/visa-information/application-schengen-visa</p>	<p>70 euros par jour et par personne.</p>	<p>Une confirmation écrite que l'hôte va prendre en charge l'hébergement de l'étranger (pas d'indication sur le format).</p> <p>Ou une réservation d'hôtel confirmée couvrant l'intégralité du séjour (par une attestation, mais pas de précision sur le paiement complet ou non de la réservation).</p>	<p>- Passeport et visa (si nécessaire)</p> <p>- Couverture maladie minimale de 30 000 euros couvrant la totalité du séjour</p> <p>- Billet retour</p>
<p>Finlande</p> <p>Informations trouvées sur le site du ministère des affaires étrangères : https://um.fi/visa-to-visit-finland</p>	<p>30 euros par jour et par personne.</p>	<p>Une lettre d'invitation privée rédigée par l'hôte ou officielle d'une organisation : lettre libre indiquant l'organisation hôte ou le contact de l'hôte privé et ceux de la personne invitée : nom, date d'anniversaire, adresse, numéro de passeport, but et durée de la visite.</p> <p>En cas de visite privée, il est conseillé de mentionner si l'hôte est un ami, un conjoint ou un proche.</p> <p>Ou une réservation d'hôtel confirmée couvrant l'intégralité du séjour (par une attestation, mais pas de précision sur le paiement complet ou non de la réservation).</p>	<p>- Passeport et visa (si nécessaire)</p> <p>- Couverture maladie minimale de 30 000 euros couvrant la totalité du séjour</p> <p>- Billet retour</p>
<p>France</p> <p>Informations trouvées sur le site service-public : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21921</p>	<p><i>Si attestation d'accueil</i> : 32.50 euros par jour et par personne.</p> <p><i>Si réservation d'hôtel</i> : 65 euros par jour et par personne.</p> <p><i>Si aucun hébergement</i> : 120 euros par jour et par personne.</p>	<p>Une attestation d'accueil faite en mairie.</p> <p>Ou une réservation d'hôtel confirmée couvrant l'intégralité du séjour (par une attestation, mais pas de précision sur le paiement complet ou non de la réservation).</p>	<p>- Passeport et visa (si nécessaire)</p> <p>- Couverture maladie minimale de 30 000 euros couvrant la totalité du séjour</p> <p>- Billet retour</p>
<p>Grèce</p> <p>Informations trouvées sur le site de la Grèce en France : https://www.mfa.gr/france/fr/services/services-for-non-greeks/visas-schengen.html</p> <p>Et sur le site Schengen visa info :</p>	<p>50 euros par jour.</p> <p><i>En cas de séjour de plus de 5 jours</i> : 300 euros par jour. Pour les mineurs séjournant plus de 5 jours : 150 euros par jour.</p> <p>Possible prise en charge des dépenses par un garant. La lettre d'invitation doit être approuvée par les autorités locales en Grèce.</p>	<p>Une lettre d'invitation et d'engagement signée par l'hôte. Si l'invitant n'est pas grec, il faut aussi une copie de sa carte de résidence en Grèce. Si l'hôte est une personne de la famille, il faut un certificat attestant la parenté.</p> <p>Ou une lettre d'invitation d'engagement du partenaire commercial, employeur ou organisme grec spécifiant le motif, la durée et la prise en charge des frais (si c'est le cas), et tout document</p>	<p>- Passeport et visa (si nécessaire)</p> <p>- Couverture maladie minimale de 30 000 euros couvrant la totalité du séjour</p> <p>- Billet retour</p>

<p>https://www.schengenvisa.info.com/schengen-visa-application-requirements/means-subsistence/</p>		<p>justifiant la relation (contrats, factures, correspondances, etc.).</p> <p>Ou une réservation d'hôtel confirmée couvrant l'intégralité du séjour (par une attestation, mais pas de précision sur le paiement complet ou non de la réservation).</p>	
<p>Hongrie</p> <p>Informations trouvées sur le site du consulat : https://konzulizsolgalat.kormany.hu/download/d/1e/a0000/Honlap_SHORTTERMS_TAY2014utolso.pdf</p> <p>Et sur le site Schengen visa info : https://www.schengenvisa.info.com/schengen-visa-application-requirements/means-subsistence/</p>	<p>10 000 Forint (HUF) ou 24,30 euros par personne.</p>	<p>Un justificatif relatif au logement</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Pour les séjours d'études ou professionnels</i> : certificat de l'institution d'accueil et certificat de logement. - <i>Voyage d'affaire</i> : lettre d'invitation du partenaire commercial et preuve de l'existence de liens commerciaux et certificat de logement. - <i>Visite privée</i> : lettre d'invitation délivrée par l'office de l'immigration et de la nationalité ou lettre d'invitation sur le modèle d'un document notarial public avec une photocopie du passeport ou de la carte d'identité de l'hôte. - <i>Visite médicale</i> : certificat de l'établissement de santé d'accueil, certificat de couverture du traitement médical et certificat de logement. - <i>Visite culturelle ou sportive</i> : certificat du club sportif, lettre d'invitation de l'organisation d'accueil (notamment pour la participation à une conférence). - <i>Autres motifs d'entrée</i> : déclaration présentant le motif d'entrée et de séjour (format libre). <p>Ou une réservation d'hôtel confirmée couvrant l'intégralité du séjour (par une attestation de prépaiement) ou un certificat d'une agence de voyage.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Passeport et visa (si nécessaire) - Couverture maladie minimale de 30 000 euros couvrant la totalité du séjour - Billet retour
<p>Islande</p> <p>Informations trouvées sur le site de la direction politique de l'immigration : https://island.is/en/get-a-visa/supporting-documents</p>	<p>4000 couronnes islandaises (28,83 euros) par jour et par personne avec un total de ressources minimum de 20 000 couronnes islandaises (144,13 euros) requis pour entrer sur le territoire.</p>	<p>Une lettre d'invitation de l'hôte</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Visite privée</i> : Pour une visite familiale, les documents attestant des liens de parenté sont demandés. - <i>Voyage d'affaire</i> : invitation de l'entreprise en Islande. 	<ul style="list-style-type: none"> - Passeport et visa (si nécessaire) - Couverture maladie minimale de 30 000 euros couvrant la totalité du séjour - Billet retour

<p>Et sur le site Schengen visa info : https://www.schengenvisa.info.com/iceland-visa/</p>	<p>Possible prise en charge des dépenses de la personne en remplissant un formulaire de garantie, comprenant le relevé de compte de cette personne.</p>	<p>- <i>Séjour pour assister à un rendez-vous ou une conférence</i> : invitation de l'organisation.</p> <p>Ou une réservation d'hôtel confirmée ou d'un voyage organisé couvrant l'intégralité du séjour (par une attestation, mais pas de précision sur le paiement complet ou non de la réservation).</p>	
<p>Italie</p> <p>Informations trouvées sur le site du ministère des affaires étrangères : https://www.esteri.it/en/servizi-consolari-e-visit/ingressosoggiornoinitalia/condizioni_ingresso/</p> <p>Et sur le site Schengen visa info : https://www.schengenvisa.info.com/italy-visa/</p>	<p><i>De 1 à 5 jours</i> : 269,60 euros fixe pour une personne ou 212,81 euros par personne si deux personnes ou plus.</p> <p><i>De 6 à 10 jours</i> : 44,93 euros par jour pour une personne ou 26,33 euros par jour et par personne si deux personnes ou plus.</p> <p><i>De 11 à 20 jours</i> : 51,64 euros fixe ainsi que 36,67 euros par jour pour une personne ou 25,82 euros fixe ainsi que 22,21 euros par jour et par personne si deux personnes ou plus.</p> <p><i>Plus de 20 jours</i> : 206,58 euros fixe ainsi que 27,89 euros par jour pour une personne ou 118,79 euros fixe ainsi que 17,04 euros par jours et par personne si deux personnes ou plus.</p>	<p>Une déclaration de prise en charge par l'invitant (des frais du séjour, de l'hébergement et/ou de l'assurance maladie).</p> <p>Ou une réservation d'hôtel confirmée couvrant l'intégralité du séjour (par une attestation, mais pas de précision sur le paiement complet ou non de la réservation).</p>	<p>- Passeport et visa (si nécessaire)</p> <p>- Couverture maladie minimale de 30 000 euros couvrant la totalité du séjour</p> <p>- Billet retour</p>
<p>Lettonie</p> <p>Informations trouvées sur le site du ministère des affaires étrangères : https://www.mfa.gov.lv/en/consular-information/documents-required-to-apply-for-a-visa</p> <p>Concernant l'invitation écrite : https://www.pmlp.gov.lv/en/procedure-approval-written-invitation</p>	<p><i>Pour un séjour de moins de 30 jours</i> : 14 euros par jour et par personne.</p> <p><i>Pour un séjour de plus de 30 jours</i> : 620 euros fixe et par personne (ce qui représente le salaire mensuel minimum en Lettonie).</p>	<p>Une invitation en ligne approuvée par le Bureau de la Migration des Affaires de citoyenneté.</p> <p>Ou une réservation d'hôtel confirmée couvrant l'intégralité du séjour (pas de précision sur le paiement complet ou non de la réservation).</p>	<p>- Passeport et visa (si nécessaire)</p> <p>- Couverture maladie minimale de 30 000 euros couvrant la totalité du séjour</p> <p>- Billet retour</p>

<p>Et sur le site Schengen visa info : https://www.schengenvisa.info.com/latvia/visa/</p>			
<p>Liechtenstein</p> <p>Informations trouvées sur le site du secrétariat d'Etat aux migrations : https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/einreise/faq.html</p> <p>Le Liechtenstein suit les règles d'entrée et de séjour de la Suisse : https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/politique-exterieure/politique-europeenne/liechtenstein.html</p>	<p>100 CHF (92,34 euros) par jour et par personne.</p> <p><i>Pour un étudiant (en possession d'une carte étudiante) : 30 CHF (27,70 euros) par jour et par personne.</i></p> <p>L'appréciation des moyens de subsistance suffisants peut se fonder sur la possession d'argent liquide, de chèques de voyage, de cartes de crédit et d'autres garants (par exemple une garantie bancaire).</p> <p>Possibilité d'une prise en charge. Il faut pour cela une lettre de déclaration de prise en charge. L'hôte doit transmettre la déclaration à l'autorité cantonale de migration compétente.</p>	<p>Une lettre d'invitation. Elle peut être rédigée au choix en allemand, italien ou français.</p> <p>-Visite privée : avec les coordonnées de l'hôte et du demandeur.</p> <p>-<i>Voyage d'affaire</i> : Ou une lettre de l'entreprise hôte en Suisse avec les dates du séjour pour un voyage d'affaire.</p> <p>Ou une confirmation d'une réservation d'hôtel couvrant l'intégralité du séjour (une copie suffit).</p>	<p>- Passeport et visa (si nécessaire)</p> <p>- Couverture maladie minimale de 30 000 euros couvrant la totalité du séjour</p> <p>- Billet retour</p>
<p>Lituanie</p> <p>Informations trouvées sur le site migration information centre : https://www.renkuosilietuva.lt/en/schengen-visa/#:~:text=A%20foreigner%20who%20holds%20a,Republic%20of%20Lithuania%20or%20other</p>	<p>40 euros par jour et par personne.</p> <p>20 euros par jour si la personne dispose d'une lettre d'invitation.</p> <p>Cette exigence de viatique ne s'applique pas aux mineurs accompagnés.</p>	<p>Une lettre d'invitation par l'hôte : si la personne ne peut pas se prendre en charge financièrement, l'hôte a la possibilité de faire une lettre approuvée par le Bureau de la Citoyenneté et de l'Immigration lithuanien dans laquelle il s'engage à la prendre en charge.</p> <p>Ou une réservation d'hôtel couvrant l'intégralité du séjour et payée.</p>	<p>- Passeport et visa (si nécessaire)</p> <p>- Couverture maladie minimale de 30,000 euros couvrant la totalité du séjour.</p> <p>- Billet retour</p>
<p>Luxembourg</p> <p>Informations trouvées sur le site visa et immigration :</p>	<p>75 euros par jour et par personne (information donnée par téléphone par le Bureau des passeports, visas et légalisations du ministère des</p>	<p><i>Pour une visite privée</i> : un engagement de prise en charge de la personne de référence au Luxembourg (qui n'est pas obligatoire mais fortement recommandé).</p>	<p>- Passeport et visa (si nécessaire)</p> <p>- Couverture maladie minimale de</p>

<p>https://guichet.public.lu/fr/citoyens/immigration/moins-3-mois/ressortissants-tiers/entree-visa.html</p>	<p>affaires étrangères et européennes).</p> <p>Il y a la possibilité pour une personne de référence au Luxembourg de faire un <u>engagement de prise en charge</u>.</p>	<p><i>Pour une visite d'affaire</i> : une lettre d'invitation officielle.</p> <p>Ou une réservation d'hôtel confirmée couvrant l'intégralité du séjour (par une attestation, ce qui ne veut pas forcément dire payée pour l'intégralité du séjour).</p>	<p>30 000 euros couvrant la totalité du séjour</p> <p>- Billet retour</p>
<p>Malte</p> <p>Informations trouvées sur le site du ministère des affaires étrangères : https://identitymalta.com/visa-application/</p> <p>Et le site Schengen visa info : https://www.schengenvisainfo.com/malta-visa/</p>	<p>48 euros par jour et par personne.</p>	<p>Une attestation d'hébergement (« <u>Declaration of proof</u> ») dans laquelle l'hôte certifie son engagement à accueillir le demandeur, tamponnée par une autorité consulaire.</p> <p>Ou une réservation d'hôtel confirmée couvrant l'intégralité du séjour (par une attestation, mais pas de précision sur le paiement complet ou non de la réservation).</p> <p>Ou des documents prouvant l'existence d'un bail ou d'un titre de propriété à Malte au nom du demandeur.</p>	<p>- Passeport et visa (si nécessaire)</p> <p>- Couverture maladie minimale de 30 000 euros couvrant la totalité du séjour</p> <p>- Billet retour</p>
<p>Norvège</p> <p>Informations trouvées sur le site Schengen visa info : https://www.schengenvisainfo.com/norway-visa/</p>	<p>500 couronnes norvégiennes (environ 53,34 euros) par jour et par personne.</p> <p>Ce montant n'est pas fixe et est évalué par la police en fonction de la situation de la personne. Un national peut se porter garant.</p>	<p>Une invitation faite par l'hôte. Elle ne se substitue pas à la lettre de garantie (voir colonne « ressources »).</p> <p>Ou une réservation d'hôtel payée couvrant la totalité du séjour.</p>	<p>- Passeport et visa (si nécessaire)</p> <p>- Couverture maladie minimale de 30 000 euros couvrant la totalité du séjour</p> <p>- Billet retour</p>
<p>Pays-Bas</p> <p>Informations trouvées sur le site du service de l'immigration et de la naturalisation : https://ind.nl/en/short-stay/pages/holiday-and-family-visit.aspx</p>	<p>55 euros par jour et par personne.</p> <p>Une personne résidant aux Pays-Bas peut cependant se porter garante (l'hôte ou une tierce personne ayant un lien familial ou non). Cette personne doit avoir les ressources suffisantes et remplir le formulaire « <u>Proof of sponsorship and/or private accommodation</u> ».</p>	<p>Une lettre d'invitation intitulée « <u>Proof of sponsorship and/or private accommodation</u> ».</p> <p>Ou une réservation d'hôtel confirmée couvrant l'intégralité du séjour (par une attestation, mais pas de précision sur le paiement complet ou non de la réservation).</p>	<p>- Passeport et visa (si nécessaire)</p> <p>- Couverture maladie minimale de 30 000 euros couvrant la totalité du séjour</p> <p>- Billet retour</p>
<p>Pologne</p> <p>Informations trouvées sur le site du ministère des affaires étrangères : https://www.gov.pl/web/diplomacy/visas</p>	<p><i>Pour un séjour à l'hôtel allant jusqu'à 3 jours</i> : 300 PLN (67,76 euros) par personne.</p> <p><i>Pour un séjour à l'hôtel de plus de 3 jours</i> : 100 PLN (22,59 euros) par jour et par personne.</p>	<p>Une lettre d'invitation avec l'adresse et le numéro de téléphone et la copie du passeport de l'hôte.</p> <p>Ou une réservation d'hôtel confirmée couvrant l'intégralité du séjour (par une attestation, mais pas</p>	<p>- Passeport et visa (si nécessaire)</p> <p>- Couverture maladie minimale de 30 000 euros couvrant la totalité du séjour</p>

<p>Et sur le site Schengen visa info https://www.schengenvisa.info.com/poland-visa/</p>	<p><i>Si les coûts d'hébergement sont couverts par un tiers ou avant le voyage : 20 PLN (4,52 euros) par jour et par personne.</i></p>	<p>de précision sur le paiement complet ou non de la réservation).</p>	<p>- Billet retour</p>
<p>Portugal</p> <p>Informations trouvées sur le site du ministère des affaires étrangères : https://vistos.mne.gov.pt/en/short-stay-visas-schengen/required-documentation/short-stay-visa</p> <p>Et sur le site Schengen visa info : https://www.schengenvisa.info.com/schengen-visa-application-requirements/means-of-subsistence/</p>	<p>40 euros par jour et par personne avec un minimum de 75 euros par personne pour chaque entrée sur le territoire.</p> <p>Possibilité d'être exempté en apportant la preuve de la prise en charge des dépenses pendant le séjour (lettre de prise en charge remplie par un national ou une personne résidant en situation régulière sur le territoire).</p>	<p>Une lettre de prise en charge signée, avec les dates et l'adresse du séjour, et une copie du passeport de l'hôte, ou une copie du titre de séjour de l'hôte.</p> <p>Ou une réservation d'hôtel confirmée couvrant l'intégralité du séjour (par une attestation, mais pas de précision sur le paiement complet ou non de la réservation).</p>	<p>- Passeport et visa (si nécessaire)</p> <p>- Couverture maladie minimale de 30 000 euros couvrant la totalité du séjour</p> <p>- Billet retour</p>
<p>République Tchèque</p> <p>Informations trouvées sur le site du ministère des affaires étrangères : https://www.mzv.cz/jnp/en/information_for_alien_supporting_documents_overview/index.html</p>	<p><i>Pour un séjour de moins de 30 jours : 1 565 CZK (environ 67 euros) par jour et par personne.</i></p> <p><i>Pour un séjour de plus de 30 jours : montant total de 46 950 CZK (2 011 euros) et d'un montant additionnel de 6 260 CZK (269 euros) pour chaque mois.</i></p> <p><i>En cas de ressources insuffisantes : une lettre d'invitation officielle vérifiée par la police des étrangers, dans laquelle l'hôte s'engage à héberger et à couvrir tous les frais de l'étranger. La demande d'invitation se fait auprès de la direction régionale de la police selon une procédure particulière décrite ici.</i></p>	<p>Une invitation officielle vérifiée par la police des étrangers et dans laquelle l'hôte s'engage à héberger et à couvrir tous les frais de l'étranger, ou seulement ceux liés à l'hébergement. La demande d'invitation se fait auprès de la direction régionale de la police selon une procédure particulière décrite ici.</p> <p>Ou une réservation d'hôtel confirmée couvrant l'intégralité du séjour (par une attestation, mais pas de précision sur le paiement complet ou non de la réservation).</p>	<p>- Passeport et visa (si nécessaire)</p> <p>- Couverture maladie minimale de 30 000 euros couvrant la totalité du séjour</p> <p>- Billet retour</p>

<p>Slovaquie</p> <p>Informations trouvées sur le site du ministère des affaires étrangères : https://www.foreign.gov.sk/en/web/en/visa-and-services/visa-information/supporting-documents</p>	<p>56 euros par jour et par personne.</p>	<p>Une lettre d'invitation personnelle de l'hôte avec une signature officiellement vérifiée ou authentifiée pas le Bureau des frontières et le Bureau de la police étrangère.</p> <p>Ou une réservation d'hôtel confirmée couvrant l'intégralité du séjour (par une attestation, mais pas de précision sur le paiement complet ou non de la réservation).</p>	<p>- Passeport et visa (si nécessaire)</p> <p>- Couverture maladie minimale de 30 000 euros couvrant la totalité du séjour</p> <p>- Billet retour</p>
<p>Slovénie</p> <p>Informations trouvées sur le site du ministère des affaires étrangères : https://www.gov.si/en/topics/entry-and-residence/</p> <p>Et sur le site Schengen visa info : https://www.schengenvisainfo.com/schengen-visa-application-requirements/means-of-subsistence/</p>	<p>70 euros par jour et par personne.</p> <p>35 euros par jour et par personnes pour les mineurs (moins de 18 ans), leurs parents et/ou leurs représentants légaux.</p> <p>Il est possible d'avoir un garant si la personne n'a pas les moyens de subsistance suffisants, par le biais d'une lettre de garantie indiquant le but, la durée du séjour, et l'adresse du lieu d'hébergement en Slovénie. Cette lettre doit être authentifiée par l'unité administrative la proche.</p>	<p>Une invitation de la part de l'hôte prenant la forme d'une lettre d'invitation indiquant le but, la durée du séjour, et l'adresse du lieu d'hébergement en Slovénie. Cette lettre doit être authentifiée par l'unité administrative la plus proche.</p> <p>Ou une réservation d'hôtel couvrant l'intégralité du séjour.</p>	<p>- Passeport et visa (si nécessaire)</p> <p>- Couverture maladie minimale de 30 000 euros couvrant la totalité du séjour</p> <p>- Billet retour</p>
<p>Suède</p> <p>Informations trouvées sur le site « migrationsverket » : https://www.migrationsverket.se/English/Private-Individuals/Visiting-Sweden/Visit-Sweden-for-less-than-90-days--apply-for-a-visa.html</p>	<p>450 SEK (48.26 euros) par jour et par personne.</p> <p>Il est possible d'avoir un garant si la personne n'a pas les moyens de subsistance suffisants.</p>	<p>Une invitation à remplir par l'hôte et par la personne invitée. L'invitation doit ensuite être validée par un consulat ou une ambassade de Suède.</p> <p>- Invitation à remplir pour un séjour de moins 3 mois.</p> <p>Ou une réservation d'hôtel payée couvrant la totalité du séjour.</p>	<p>- Passeport et visa (si nécessaire)</p> <p>- Couverture maladie minimale de 30 000 euros couvrant la totalité du séjour</p> <p>- Billet retour</p>

<p>Suisse</p> <p>Informations trouvées sur le site du secrétariat d'Etat aux migrations : https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/einreise/faq.html</p>	<p>100 CHF (92,34 euros) par jour et par personne.</p> <p><i>Pour un étudiant (en possession d'une carte étudiante) : 30 CHF (27,70 euros)</i> par jour et par personne.</p> <p>Possibilité d'une prise en charge. Il faut pour cela une lettre de déclaration de prise en charge. L'hôte doit transmettre la déclaration à l'autorité cantonale de migration compétente.</p>	<p>Une lettre d'invitation. Elle peut être rédigée au choix en allemand, italien ou français.</p> <p>-Visite privée : lettre avec les coordonnées de l'hôte et du demandeur.</p> <p>- <i>Voyage d'affaire</i> : lettre de l'entreprise hôte en Suisse avec les dates du séjour pour un voyage d'affaire.</p> <p>Ou une confirmation d'une réservation d'hôtel couvrant l'intégralité du séjour (une copie suffit).</p>	<p>- Passeport et visa (si nécessaire)</p> <p>- Couverture maladie minimale de 30 000 euros couvrant la totalité du séjour</p> <p>- Billet retour</p>
--	---	--	---